# Louer une salle municipale

Seules les associations peuvent utiliser les salles municipales.

Vous êtes une association et souhaitez occuper une salle municipale ? Merci de contacter la direction de la Vie associative et des événements au 05 57 93 65 25.

La Ville de Pessac ne loue pas de salles aux particuliers. L'usage des salles municipales n'est autorisé qu'aux associations pessacaises.

## CONTACT

### Vie associative

05 57 93 65 25
Courriel

Ville de PESSAC

**HÔTEL DE VILLE DE PESSAC**
Place de la Ve République
33604 Pessac Cedex

courrier@mairie-pessac.fr

05 57 93 63 63

Lundi : 13h30-19h
Mardi au vendredi : 8h30-17h
Samedi : 9h-12h (de 9h à 11h : uniquement les dépôts de dossier carte d'identité ou passeport, sur rendez-vous. /

De 11h à 12h : uniquement les remises de passeports et cartes d'identité)

SUIVEZ-NOUS